



République Française

Département du Doubs

Arrondissement de
Besançon

Canton de Saint-Vit

N° 2024/20/09/01

Date de convocation :

19/09/2024

Objet de la délibération :

**Stérilisation des chats
errants**

Nota – Le Maire certifie

- que le compte rendu de
cette délibération a été
affiché à la mairie
d'Épeugney le

16/09/2024

que la convocation du
Conseil Municipal avait été
faite le

27/09/2024

- que le nombre des
membres en exercice est de
15.

Le Maire

**Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Commune d'Épeugney
Séance du 20 septembre 2024**

L'an deux mille vingt quatre

Le trente août à vingt heures et trente minutes,

Le Conseil Municipal de la commune d'Épeugney s'est réuni
en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après
convocation légale, sous la présidence de M. Guillaume
AYMONIN, Maire.

Présents : M. Guillaume AYMONIN, Mme Sonia
DESTAING, M. Guillaume CRETIN, Mme Mégane
GAUTHIER, M. Romuald TAVERON, M. Nicolas
DEAU, M. Stéphane LOGUIOT, M. Jean-Michel
CLEMENT, M. Éric CLEMENT, M. Gwenaël LE GALLO,
M. Patrick CAULIER, M. Régis LAFON, M. François
VIENNET, M. PRENANT Daniel, M. Edmond BARBA.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du
Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection
d'un secrétaire pris dans le Conseil, Guillaume CRETIN,
ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour
remplir ses fonctions qu'il a acceptées.

Mr le Maire a déclaré la séance ouverte.

Le Maire indique avoir échangé avec plusieurs associations,
dont l'une proposait la signature d'une convention.

Cependant, cette convention impliquait l'achat de cages de
trappage, d'un lecteur de puce, ainsi que la prise en charge
des frais kilométriques et de carburant des bénévoles.

Compte tenu de ces coûts, il a été jugé plus avantageux de
réaliser les opérations de trappage et de transport par des
volontaires de la commune. À cette fin, Monsieur le Maire
prendra contact avec la clinique d'Ornans pour vérifier la
possibilité d'emprunter un lecteur de puce et des cages de
trappage en vue d'organiser une campagne de stérilisation.
Parallèlement, un devis sera demandé à la clinique
vétérinaire de Valdahon afin de procéder à une
comparaison.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et suite
à délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des
membres présents et représentés, a décidé :

- D'allouer un budget de 1 000 € pour l'année afin de
couvrir les opérations de stérilisation. Une fois cette

enveloppe budgétaire épuisée, aucune intervention
supplémentaire ne sera réalisée.

Fait et délibéré le jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Guillaume AYMONIN

Le secrétaire de séance

Guillaume CRETIN

